



**TARN-ET-GARONNE**  
LE DÉPARTEMENT.fr

Montauban, le 21 JAN. 2020



**Madame Aurélie CORBINEAU**  
**Maire de Verdun-sur-Garonne**

1 place de la Mairie  
82600 VERDUN-SUR-GARONNE

**Pôle savoirs et animation des territoires**

**Direction des collèges**

Dossier suivi par F. Bédignans

05 63 91 77 14

f.bedignans@ledepartement82.fr

FB - n° 2020/2

**Objet** : Sectorisation du collège Simone Veil de Verdun sur Garonne

**P.J.** : 1

Madame le Maire,

La rentrée scolaire de septembre 2020 verra l'ouverture d'un dix-huitième collège dans le département, celui de Verdun-sur-Garonne dénommé Simone Veil, et destiné à accueillir, à terme, un effectif de 600 collégiens.

Compte tenu des dispositions de la loi du 13 août 2004, le Conseil départemental est responsable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 de la définition des secteurs de recrutement des collèges.

J'ai donc l'honneur de vous informer que l'Assemblée départementale, lors de sa session du 18 décembre 2019, a décidé de rattacher au collège Simone Veil **les enfants domiciliés dans les Communes de Beaupuy, Bouillac, Mas Grenier, Savenès et Verdun sur Garonne.**

Vous trouverez ci-joint copie de l'arrêté modificatif de secteurs scolaires pris en application de la décision de l'Assemblée Départementale.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Christian ASTRUC

Pôle savoirs et animation des territoires  
Direction des Collèges

## ARRÊTÉ MODIFICATIF DE SECTEURS SCOLAIRES

A.D. 2020-68

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE,

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et les régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les délibérations du Conseil Départemental en date des 29 juin 2006, 2 mars 2007, 2 mars 2009, 26 juin 2009, 15 avril 2010, 12 mars 2012, 12 et 13 avril 2016, 5 avril 2018 et 3 avril 2019 modifiant les secteurs scolaires des collèges publics de Tarn-et-Garonne,

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale en date du 3 décembre 2019,

VU la délibération du Conseil Départemental en date du 18 décembre 2019,

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2020, il est créé dans le département de Tarn-et-Garonne un 15ème secteur scolaire. Les élèves domiciliés dans ce secteur scolaire sont affectés au collège Simone Veil de Verdun sur Garonne.

Article 2 :

Ce secteur scolaire est constitué par les communes suivantes :

**Secteur 15 – VERDUN SUR GARONNE**

BEAUPUY  
BOUILLAC  
MAS-GRENIER  
SAVENES  
VERDUN-SUR-GARONNE

Article 3 :

La sectorisation des collèges publics de Tarn-et-Garonne est modifiée comme suit à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020 :

**Secteur 1 – BEAUMONT DE LOMAGNE**

AUTERIVE  
BALIGNAC  
BEAUMONT-DE-LOMAGNE  
BELBEZE  
BOURRET  
(LE) CAUSE  
COMBEROUGER  
COUTURES  
CUMONT  
ESCAZEAUX  
ESPARSAC  
FAJOLLES  
FAUDOAS  
GARIES  
GENSAC  
GIMAT  
GLATENS  
GOAS  
LAMOthe CUMONT  
LARRAZET  
LAVIT-DE-LOMAGNE  
MARIGNAC  
MARSAC  
MAUBEC  
MAUMUSSON  
MONTGAILLARD  
PUYGAILLARD DE LOMAGNE  
ST-SARDOS  
SERIGNAC  
VIGUERON

**Secteur 4 – GRISOLLES**

AUCAMVILLE  
BESSENS  
CANALS  
DIEUPENTALE  
FABAS  
GRISOLLES  
POMPIGNAN

**Secteur 5 – LABASTIDE-SAINT-PIERRE**

CAMPSAS  
LABASTIDE-ST-PIERRE  
MONTBARTIER  
NOHIC  
ORGUEIL  
REYNIES  
VARENNES  
VILLEBRUMIER

Les autres secteurs sont sans changement.

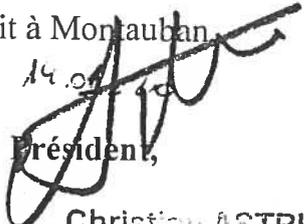
**Article 4 :**

Monsieur le Directeur général des services du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne et Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale, Directeur des services de l'Éducation Nationale de Tarn-et-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban,

Le 14.07.10

Le Président,

  
Christian ASTRUC